



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la préfète  
Direction des sécurité  
Bureau de la sécurité intérieure



.....

## PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

2021-2024

.....



### Groupe de travail n°3: Citoyenneté et nouvelles technologies

<b>Objet :</b>	Relevé de décisions de la réunion de travail du 20 novembre 2020 avec les actions associées à l'objectif n°3
----------------	--

#### Présidence :

Monsieur Lamine SADOUDI, directeur des sécurités  
Madame Claude COMET, maire de Parves et Nattages, bureau de l'AMF de l'Ain : 4<sup>e</sup>  
Vice-Présidente

#### Présents :

Délégué de Madame la préfète aux quartiers : M.Jacquelin  
Sauvegarde 01 : Mme Chaudet et M.Tayek  
CISPD Communauté des communes de Miribel et du Plateau : Mme Giuliani  
CISPD Bourg en Bresse : Mme Brot  
CISPD Oyonnax : Mme Rey  
Ville d'Oyonnax : M.Vareyon (Adjoint à la Politique de la Ville) et M.Akhrafa  
(Conseiller délégué à la sécurité)  
Maire adjoint à Villars les Dombes : M.Macon  
DDSP01 : Commandant Divisionnaire Honoraire Krichenko (référent  
police/population)  
GGD01 : Chef d'escadron Schena  
Bailleurs sociaux : Mme Lab  
Fédération des centres sociaux dans l'Ain : Mme Méridja

## ACTION 1 : IMPLIQUER LA POPULATION

Fiches de la boîte à outil n°24,25,30,12

**Fiche n° 24** : Promouvoir les démarches participatives : marches exploratoires, conseils des citoyens, connaître le sentiment d'insécurité et les comportements d'évitement.

**Fiche n°25** : La médiation sociale : interface entre les populations et les institutions.

**Fiche n°30** : S'ouvrir à l'entrepreneuriat, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.

**Fiche n°12** : Les armées et les outre-mer, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.



L'espace public est touché par des phénomènes de délinquance qui impactent notamment le sentiment de sécurité des habitants. En effet, les habitants sont les premiers acteurs pour observer les difficultés en matière de tranquillité publique, ils sont témoins et parfois victimes de ce qui se passe sur le territoire de la commune. La recherche de coproduction avec les usagers peut améliorer la sécurité des Aindinois. En effet, la mise en place d'un travail partenarial et transversal peut permettre la résolution de différents problèmes. Il est important de ne pas se focaliser seulement sur les quartiers prioritaires mais d'étendre ces dispositifs à l'ensemble du territoire. En effet, la délinquance ne connaît pas de frontières et peut se retrouver où on ne l'attend pas. Dès lors, la mobilisation doit être plus vaste et ciblée d'autres zones d'habitation que les quartiers. Pour ce faire, divers dispositifs sont mis en place dans le département :

- **Les conseils des citoyens** : présents dans les quartiers prioritaires de la ville, notamment à Oyonnax, ces conseils visent à conforter les dynamiques citoyennes. L'idée principale est de pouvoir échanger et que les habitants participent aux questions de sécurité en abordant et exprimant leur point de vue. La population reste néanmoins trop silencieuse. Il est, par ailleurs, important que les acteurs se connaissent entre eux. Dès lors, la mise en place d'un temps de travail autour d'une meilleure connaissance mutuelle des différents acteurs (notamment FSI mais aussi population) présents sur le territoire est essentielle.

*Point de vigilance* : un manque d'acteurs associatifs, sociaux ou d'interlocuteurs est ressenti sur le territoire de la Côtière. Il est essentiel de pouvoir construire et réinstaurer des « corps intermédiaires » qui participent à la régulation des tensions, à la prévention et à la gestion des conflits.

Propositions :

**=> Intensifier et stimuler la participation des citoyens ;**

**=> améliorer la connaissance mutuelle des acteurs qui participent aux conseils des citoyens ;**

**=> élargir le dispositif à de nouvelles communes, aller au-delà des quartiers prioritaires.**

- **Les participations citoyennes** : il est important de faire vivre ce dispositif et de savoir les animer. L'implication des citoyens doit davantage être mise en exergue. Le problème se pose de l'efficacité de ce dispositif. Si ce dispositif est mis en place dans des secteurs touchés par des cambriolages, il devra être ouvert à plus de thématiques sécuritaires notamment sur la tranquillité publique avec une fréquence plus importante de remontées d'informations. Le dispositif doit donc évoluer, en contenu et en élargissement.

Propositions :

**=> Élargir géographiquement le dispositif des participations citoyennes ainsi que les thèmes abordés. L'objectif étant de sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier à d'autres thèmes sécuritaires que celui des cambriolages afin de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants et de susciter leur adhésion ;**

**=> améliorer le recueil d'information, dispenser des conseils et diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.**

- **La personnalisation des réponses** : ici il est question de répondre aux attentes des habitants, de trouver des résolutions individuelles avec un équilibre entre parole et action. Cela passe par la compréhension des contraintes et des attentes des habitants. Cette démarche est appréciée notamment à Bourg-en-Bresse où un réel suivi est mis en place et un lien de confiance est créé.

Proposition:

**=> Savoir s'adapter aux besoins multiples et divers des usagers et aller vers la population qui reste trop silencieuse. Par exemple : consulter les citoyens pour améliorer les services proposés par les municipalités, étendre l'idée mise en place à Bourg-en-Bresse à d'autres communes.**

- **Les diagnostics en marchant**: afin d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs intervenants sur l'espace public et leur coordination il est important de systématiser les dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité. Ces dispositifs devront être développés sur le territoire. De plus, il est essentiel d'intégrer des diagnostics de sécurité dans tous les projets d'aménagement de l'espace public ainsi que de favoriser la participation des citoyens à la conception et à la gestion des espaces publics. Ces diagnostics en marchant

sont déclinés dans le département :Oyonnax, Belley, Bellignat, Ambérieu. L'association des bailleurs sociaux dans l'Ain conduit des diagnostics en marchant dans des opérations de réhabilitation et d'aménagement des espaces extérieurs. Il existe aussi des concertations avec des associations ou collectifs de locataires sur les aspects sécuritaires. Les partenariats entre bailleurs sociaux et forces de l'ordre sont courants ;

Proposition :

**=> Systématiser les dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité dans tous les projets d'aménagement de l'espace public. L'objectif étant de recueillir l'avis d'un public large ou ciblé, d'établir un diagnostic partagé résultant d'une enquête sur le terrain destiné à améliorer le cadre de vie. Une réflexion collective et une présentation publique doivent être élaborées afin d'établir des priorités d'actions et des préconisations.**

- **Les comités « vie nocturne »** à Bourg en Bresse. Ce comité a pour but d'initier de nouvelles actions pour lutter, réduire les troubles à la tranquillité nocturne et d'en évaluer leurs impacts.

- **La médiation sociale** : des médiateurs sont mis en place notamment à Oyonnax, à Bourg-en-Bresse, au sein des quartiers prioritaires de la ville. Cela permet une mise en relation entre les populations et les institutions et participe à la régulation des tensions. Les lieux privilégiés pour ces médiations sont à proximité des logements sociaux, dans les quartiers politiques de la ville quand ils existent, voire dans les espaces publics et dans les transports publics de voyageurs.

- **L'observatoire de la tranquillité publique** à Oyonnax : permet de proposer des pistes de réflexion, donner son avis sur les questions relatives à la tranquillité publique.

- **Les actions des référents sûreté** : le groupement de gendarmerie a développé au fil du temps une offre de sécurité complète aux entreprises (dont commerces), aux exploitations agricoles, aux collectivités territoriales, voire aux particuliers. Il peut s'agir de conférences de sensibilisation mais également de consultations, de diagnostics et d'audits de sûreté. Les référents sûreté accompagnent également très fréquemment les maires dans leurs projets de création ou de développement de la vidéoprotection.

Propositions :

**=> Conforter et développer la médiation dans les villes où peu d'intervenants sociaux pré-existent ;**

**=> s'adapter aux besoins multiples et divers des citoyens : personnalisation des réponses, médiation sociale, référents sûreté ;**

**=> intégrer les citoyens dans la coproduction de la sécurité :diagnostic en marchant, participation citoyenne, travailler à des plans de tranquillité publique.**

## ACTION 2 : RAPPROCHER LA POPULATION ET LES FORCES DE L'ORDRE

### Fiches de la boîte à outil n°25,26,29

**Fiche n°25** : La médiation sociale : interface entre les populations et les institutions

**Fiche n°26** : Connaître les forces de sécurité intérieure, étendre les actions de rapprochement entre la population et les forces de sécurité de l'État aux polices municipales, aux services de secours, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien.

**Fiche n°29** : Associer les acteurs du sport, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.



L'idée ici est de maintenir les liens entre population et FSI. Veiller à la bonne qualité de ces relations est primordial dans la mesure où les FSI sont des acteurs clé dans la chaîne de sécurité, de la prévention et de la répression. Il est important de renforcer les relations et le climat de confiance entre les habitants et la police au travers d'une construction de réseaux de partenaires, d'insister sur la participation aux réunions de quartier ou institutionnelles et de promouvoir des actions de prévention et de sensibilisation au bénéfice des jeunes. Afin de renforcer le dialogue entre les forces de sécurité et les habitants du département de l'Ain, différents dispositifs sont conduits :

**Chantiers jeunes (éducatif)** sur le rapprochement des forces de l'ordre et des jeunes (16-25 ans) : chantier sur la Croix-Blanche, les QPV prennent part à 30 % (d'autres catégories de la population doivent aussi participer).

**Éducation nationale et sécurité civile/intérieure** : rencontre avec des représentants des forces de l'ordre qui vont expliquer leurs métiers et sensibiliser aux risques et aux phénomènes de délinquance, au sein des collèges/lycées du département. Tenter l'expérience dans les conseils municipaux jeunes existants : mieux faire connaître l'action des représentants de l'État auprès des jeunes. La communication et la pédagogie doit être remis au centre des relations jeunes et forces de sécurité.

Il existe la **réserve opérationnelle et la réserve citoyenne** au sein du GGD01 et de la DD-SP01 : 3 conventions sont signées avec différents lycées et collèges du département.

Les **cadets de la sécurité civile** mis en place dans le département. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes. Il permet de favoriser une culture de la sécurité civile, de sensibiliser aux comportements de prévention, de développer un sens civique chez les jeunes élèves et de favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

Proposition:

=> **Valoriser les dispositifs d'engagements et élargir les initiations aux premiers secours, à la sécurité dans les transports ... .**

Objectif :

Réorienter les institutions vers les services aux citoyens

**Intensifier le rapprochement entre la population et les forces de sécurité**

- *cibler un rapprochement entre les forces de sécurité et la jeunesse :*

Promouvoir les dispositifs scolaires qui existent (à chaque fin de scolarité). Mettre en place des campagnes de communication au niveau de la réserve opérationnelle et citoyenne.

- *développer les rencontres publiques entre forces de sécurité et population*

**Favoriser une connaissance mutuelle des forces de l'ordre et de la population**

- intensifier les conseils citoyens avec la mise en place de temps de travail sur la connaissance des acteurs
- initiation aux premiers secours, découverte des métiers de la sécurité civile/intérieure (les missions, les gestes ...)
- développer un lien entre les commerces de proximité et les forces de l'ordre

## ACTION 3 : RASSURER LA POPULATION

### Fiches de la boîte à outil n°27,28,31

**Fiche n°27 :** Le schéma local de tranquillité publique, généraliser le schéma local de tranquillité publique.

**Fiche n°28 :** La vidéoprotection : expérimenter le traitement automatisé de l'image, dans le respect des libertés individuelles.

**Fiche n°31 :** Les groupes de partenariat opérationnel (GPO), articuler les partenariats de la police de sécurité du quotidien avec les CLSPD / CISPD.



Poursuivre la réflexion sur l'apport des nouvelles technologies à la sécurisation de l'espace public. Sujets abordés rapidement en fin de séance :

- Applications pour aider les habitants (illiwap, panneaux pockets...) et jeunes et réseaux sociaux qui sont des outils de communication ;
- Moyens de diffusion et des panneaux d'affichages dans les communes : permet de diffuser l'information dans la commune. Ils permettent la diffusion de l'information en temps réel. C'est un outil de communication dont dispose la commune.
- Vidéoprotection (fiche sur le cadre juridique autorisé pour la mise en place du système de vidéoprotection) vidéo verbalisation, caméras piéton

**Propositions :**

=> **Élargir les moyens de diffusion et d'information (applications, panneaux d'affichages) ;**  
=> **former aux nouvelles habitudes de consommation de l'information : actions de prévention visant à former à l'usage des réseaux, sensibilisation aux fake news... ;**  
=> **moderniser les outils de prévention : vidéoprotection, CSU, caméras piéton, vidéo verbalisation.**

*Date de la prochaine du groupe de travail : 04 décembre à 14h30*